

Paris, le 23 septembre 2008

**Avis n°1 du Haut comité sur le dossier relatif à l'importation et
au transport de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France.**

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a examiné le dossier relatif à l'importation et au transport (par voie maritime) de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France le 18 juin 2008 et 23 septembre 2008.

A cette occasion, le Haut comité a auditionné :

- AREVA ;
- La direction générale de la mer et des transports (ministère du développement durable) ;
- Le Haut fonctionnaire de défense du ministère en charge de l'industrie ;
- L'Autorité de sûreté nucléaire ;
- La direction générale de l'énergie et des matières premières (ministère du développement durable) ;
- L'association Greenpeace.

A la suite de ces auditions et des débats qui se sont tenus, le Haut comité :

- constate que les arguments relatifs au secret industriel ou au secret défense sont souvent avancés par les exploitants pour ne pas répondre à certaines questions posées ;
- considère que, en conséquence, il est nécessaire qu'il examine, dès ses prochaines réunions, comment concilier « transparence » et « secret défense ou industriel » pour formuler des propositions ambitieuses en la matière. De manière plus générale, le Haut comité est conscient qu'il devra aussi s'intéresser à la manière de concilier transparence et secret en général (y compris médical) ;
- regrette un manque de transparence dans le domaine du transport maritime des matières radioactives puisque les études de sécurité des navires battant pavillon étranger ne sont aujourd'hui accessibles ni au public, ni aux autorités de contrôle nationales ;
- recommande en conséquence aux autorités de prendre les dispositions qui s'imposent pour permettre aux parties prenantes intéressées par ces questions d'accéder librement à ces études ;
- constate qu'il existe un fractionnement des responsabilités des différentes autorités en charge du contrôle du transport maritime des matières radioactives et, en conséquence, la difficulté de leur bonne articulation ;
- recommande aux autorités qu'une réflexion approfondie soit menée pour veiller à la cohérence du contrôle et des exigences de sûreté et sécurité imposées sur l'ensemble de la chaîne du transport maritime.

Le Président,



Henri REVOL